SEANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2018

Le vingt-trois octobre deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept octobre deux mille dix-huit s’est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL.

**Présents :** Mmes et Mrs – RODET.C-JAROSZ.JR-BECUE.M-DESCAT.C-DUBAND.C-GARY.C-GILLOIS.B-LEFORT.R

**Absents excusés :** Mrs CERVEAU.J-CRAEYMERSCH.D

**Pouvoirs :** Monsieur CERVEAU a donné procuration à Madame RODET Claudine

Monsieur CRAEYMERSCH a donné procuration à Madame BECUE Marie

**Secrétaire de séance :** Mr DESCAT Christophe

1. **Redevance d’Occupation du Domaine Public Gaz 2018**

GRDF a informé par courrier du montant de la redevance d’occupation du domaine public par GRDF, soit 334.00€ correspondant à 5100 mètres de réseaux sur le domaine public. Il est soumis pour avis au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, acceptela redevance d’occupation du domaine public par GRDF pour un montant de 334.00€.

1. **Décision modificative au budget (écritures FPIC 2018)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu’il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget pour effectuer les écritures de régularisation du FPIC 2018. Le Conseil Municipal décide d’autoriser Madame le Maire à prendre une décision modificative pour virer du compte 6288 au compte 739223 d’un montant de 580.00 €.

1. **Mise en place d’un régime indemnitaire pour le personnel : le RIFSEEP**

Madame le Maire indique aux membres présents qu’un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) s’est introduit dans la fonction publique d’État par le décret n°2014-513 du 20/05/2014.

Ce régime est composé d’une part fixe appelé l’IFSE, ce dernier est versé mensuellement et est déterminé selon le niveau de responsabilité et d’expertise requis dans l’exercice des fonctions.

Chaque poste sera réparti au sein de différents groupes de fonctions selon des critères de technicité, d’expertise et d’encadrement de la façon suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **CADRES D’EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX** | **MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DE L’IFSE** |
| **EMPLOIS** | **NON LOGE** | **LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE** |
| Adjoint administratif territorial |  480,00 € | 480.00 € |

Le Conseil Municipal,autorise Madame le Maireà engager les démarches nécessaire à la mise en place de ce régime indemnitaire mise en vigueur pour les agents stagiaires et titulaires à partir du 01/01/2019.

1. **Présentation devis eaux pluviales Place de l’église (propriété Espinalt) et travaux sur trottoirs Rue de la fontaine et Rue des écoles**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu’il serait nécessaire d’effectuer des travaux d’aménagement pour l’écoulement des eaux pluviales, place de l’église ainsi que de travaux sur trottoirs Rue de la fontaine et Rue des écoles.

Plusieurs devis ont été demandés. Le Conseil Municipal décide d’accepter le devis n° 2018-10-27 de l’entreprise « TSO BAT » de Monsieur SOUBRIER Fédéric pour un montant de 2 070.00 € TTC, pour les travaux d’aménagement des eaux pluviales d’accepter le devis n° 2018-10-28 de l’entreprise « TSO BAT » de Monsieur SOUBRIER Fédéric pour un montant de 710.00 TTC, pour les travaux d’aménagement des trottoirs et d’autoriser Madame le Maire à prendre une décision modificative pour virer du compte 6288 au compte 2315 op 123 d’un montant de 2 780€.

1. **Présentation devis remorque (transport tondeuse autoportée)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu’il convient d’acquérir une remorque pour transporter la tondeuse autoportée KUBOTA. Le conseil municipal, décide d’accepterle devis n° 041849 de l’entreprise ESPACE TARDY, pour un montant de 1 227.80€ TTC, pour l’acquisition d’une remorque.

1. **Point sur la parcelle AB-101 (courrier mise en demeure)**

Madame le Maire rappelle à l’assemblée que des travaux ont été réalisés en 2016 sur le terrain de la parcelle AB 101, laquelle avait été jugée en cas de « péril imminent ». La commune s’était alors acquittée du montant global des travaux de démolition et d’expertise à la place des propriétaires, une charge représentant 2 934 €. A l’époque, les propriétaires avaient exprimé leur volonté de renoncer à la succession, la commune reste toujours aujourd’hui sans nouvelle. Le conseil municipal, décide d’autoriser Madame le Maire à envoyer de nouveau une lettre de mise en demeure aux propriétaires de la parcelle AB 101 et à engager les poursuites nécessaires.

1. **Désignation membres commission de contrôle élections (R.E.U)**

Considérant que dans le cadre de la mise en place du Répertoire Electoral Unique (R.E.U), il convient de constituer une commission de contrôle. Le conseil municipal décide de désigner les trois membres de la commission de contrôle (composée d’un conseiller municipal, d’un délégué de l’administration et d’un délégué du tribunal de grande instance).

Considérant que cette commission est composée de 3 membres élus par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal décide de désigner les trois membres de la commission de contrôle (composée d’un conseiller municipal, d’un délégué de l’administration et d’un délégué du tribunal de grande instance) :

1 : Madame DUBAND Colette

2 : Madame DUBAND Marion

3 : Monsieur TURGNE Roland

1. **Attribution aide financière à la Croix-Rouge (sinistre du 04.07.2018)**

Madame le Maire indique à l’assemblée que le 04 juillet dernier, les communes de Brigueuil, Chabanais, Chabrac, Chassenon, Chazelles, Chirac, Etagnac, Exideuil-sur-Vienne, Marillac-Lefranc, Orgedeuil, Pranzac, Rancogne, Saint-Adjutory, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Sornin, Vilhonneur, Vouthon et Yvrac-et-Malleyrand ont été touchées par des intempéries exceptionnelles.

Depuis ces évènements, les services de la Préfecture, les organismes et associations œuvrant dans le domaine social travaillent conjointement pour mettre en œuvre des actions et mesures pouvant aider l’ensemble des sinistrés.

Les élus locaux ont lancé un vaste appel aux dons avec le soutien de la Croix-Rouge. Le conseil municipal, décide, à l’unanimité des membres votants  d’autoriser Madame le Maire à verser une aide financière d’un montant de 100 € auprès de la Croix-Rouge Française.

1. **Informations diverses**

**-Invitation des conseillers départementaux à la prochaine réunion (28.11.2018) :** Madame le Maire informe les membres présents que les conseillers départementaux seront conviés à la prochaine réunion de conseil, soit le 28 novembre prochain.

**-Conservation et traitement des données personnelles (élus) :** Dans le but de mettre à jour les listes du Conseil Départemental, Madame le Maire invite les conseillers avec leur accord à remplir le tableau contenant leurs informations personnelles.

**-Avis compteurs LINKY Enedis :** Le sujet de l’installation des compteurs LINKY a été abordé, les membres présents décident de laisser le libre choix aux habitants de la commune, un avis sera distribué.

**-Recrutement d’un adjoint technique :** Le conseil décide d’attendre de nouvelles candidatures avant de prendre une décision.

La séance est levée à 19h30.

Vu pour être affiché le dix-huit septembre deux mille dix-huit, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, Le 24 octobre 2018

 Le Maire,

 Claudine RODET